

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 39
POUR : 39
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
9 mai 2023
Date d'affichage :
9 mai 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Clément POINTEAU – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Sylvie CHARPIGNON, absente excusée (représentée par Alain RIOTTE) - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –

Absents excusés : Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Christophe CHEYSSON -

Absents : Jean-Marie MAURICE – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

SUPPRESSION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Le Président explique que le poste de technicien territorial permanent, à temps complet, créé par délibération n°2021/073 du 5 Août 2021, était occupé par le responsable environnement et technique. Cet agent a quitté son poste au 31 décembre 2022. Il a été remplacé par un nouvel agent recruté dans le cadre d'une mutation sur un poste de technicien principal de 1^{ère} classe qui avait l'objet d'une création de poste par délibération du 16 janvier 2023.

Il convient donc de supprimer le poste de technicien territorial.

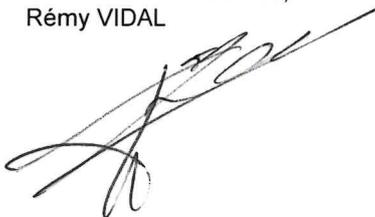
Le comité social territorial a émis un avis favorable en date du 22 février 2023 sur cette suppression de poste.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents.

VALIDE la proposition de suppression d'un poste de technicien territorial telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 22/05/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/05/2023

Application agréée E-legalite.com